

Pour une première demande :

- 1 – Les statuts régulièrement déclarés, en un seul exemplaire.
- 2 – Un R.I.B. (relevé d'identité bancaire), portant une adresse correspondant à celle du n° SIRET
- 3 – Les comptes approuvés du dernier exercice clos.
- 4 – Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153.000 euros de dons ou de subventions.
- 5 – Le cas échéant, la référence de la publication sur le site internet des JO des documents ci-dessus. En ce cas, il n'est pas nécessaire de les joindre.
- 8- Le procès-verbal de la dernière assemblée générale.
- 9- La fiche de renseignements jointe.

Pour un renouvellement :

- 1 – Un exemplaire des statuts déposés ou approuvés de l'association, s'ils ont été modifiés depuis le dépôt d'une demande initiale.
- 2- Un R.I.B. (relevé d'identité bancaire) de l'association.
- 3- Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153.000 euros de dons ou de subventions.
- 4- Le bilan annuel financier, compte de résultat 2022.
- 5- Le cas échéant, la référence de la publication sur le site internet des JO des documents ci-dessus.
- 8- Le procès-verbal de la dernière assemblée générale.
- 9- La fiche de renseignements jointe.